

## **VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES**

Séance  
extraordinaire  
du 21 mars 2019

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le jeudi 21 mars 2019 à 16h30, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

M. Alain Brochu est absent pour cette assemblée.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande à la ministre Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – demande de reconnaissance du caractère supralocal de certains équipements de la Ville de Disraeli.
3. Demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du programme Fonds culturel.
4. Fermeture de l'assemblée extraordinaire.

### **INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.**

Rapport verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour et ouverture de l'assemblée.**

03-2019-099

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

#### **2. Demande à la ministre Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – demande de reconnaissance du caractère supralocal de certains équipements de la Ville de Disraeli.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli est propriétaire d'équipements qui, en plus d'être utilisés par ses propres contribuables, sont également utilisés par les contribuables d'autres municipalités ; principalement la municipalité de Beaulac-Garthby, la municipalité Paroisse de Disraeli, la municipalité de Sainte-Praxède, la municipalité de Saint-Fortunat, la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfeston, la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, la municipalité de Saint-Julien et la municipalité de Stratford;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a fait plusieurs démarches et approches auprès des municipalités ci-haut mentionnées afin de tenter de les convaincre de reconnaître le caractère supralocal de ces équipements et que celles-ci acceptent de défrayer une partie des frais inhérents à leur entretien;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a commandé des études auprès d'experts indépendants dont l'une réalisée par la SODEM et l'autre réalisée par M. André Thibault, professeur émérite à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), spécialiste en loisir, lesquels ont conclu sans l'ombre d'un doute au caractère supralocal de certains équipements, propriétés de la Ville de Disraeli;

**CONSIDÉRANT QUE** ces équipements sont principalement le parc François-Beaudoin, le parc de la Gare, le Cabaret des arts, la salle de l'âge d'or (les Amis du 3<sup>e</sup> Âge) et l'Aréna 76;

**CONSIDÉRANT QU'**une ultime tentative auprès des municipalités ci-haut mentionnées afin de dénouer cette impasse par la négociation a été effectuée récemment, en l'occurrence par l'envoi d'une lettre par le maire de la Ville de Disraeli le 24 janvier 2019 aux maires et mairesses de chacune des municipalités concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'envoi de ces correspondances du 24 janvier 2019 aucune des sept (7) municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches n'accepte de reconnaître le caractère supralocal des équipements et de s'engager à payer une partie des frais inhérents à leur entretien. Seulement la municipalité de Stratford faisant partie de la MRC du Granit a signifié son intérêt à continuer les discussions avec Disraeli pour ces équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Appalaches par l'entremise de son préfet a clairement indiqué à la Ville de Disraeli qu'elle ne souhaitait pas intervenir dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QU'**il ne reste maintenant plus qu'une seule option à la Ville de Disraeli afin de régler ce problème qui dure depuis déjà trop longtemps, en l'occurrence en demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 24.6 de la Loi sur la commission municipale;

03-2019-100

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
Et résolu,

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'utiliser le pouvoir dont elle dispose à l'article 24.6 de la Loi sur la commission municipale afin que celle-ci demande, dans les plus brefs délais à la Commission municipale du Québec de procéder à une étude visant à déterminer le caractère supralocal du parc François-Beaudoin, du parc de la Gare, du Cabaret des arts, de la salle de l'âge d'or (Les Amis du 3<sup>e</sup> Âge) et de l'Aréna 76.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Appalaches, aux huit (8) municipalités concernées, au Caucus des municipalités de centralité de l'UMQ et au député de Mégantic, M. François Jacques.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

3. **Demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du programme Fonds culturel.**

03-2019-101

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du programme du Fonds culturel.

QUE la coordonnatrice culturelle soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli ladite demande.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

03-2019-102

4. Fermeture de l'assemblée spéciale

Il est,  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 16h35.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté**

---

*M. Jacques Lessard*  
Maire

---

*M. Patrice Bissonnette*  
Dir. Gén. / Sec.-trés.

---